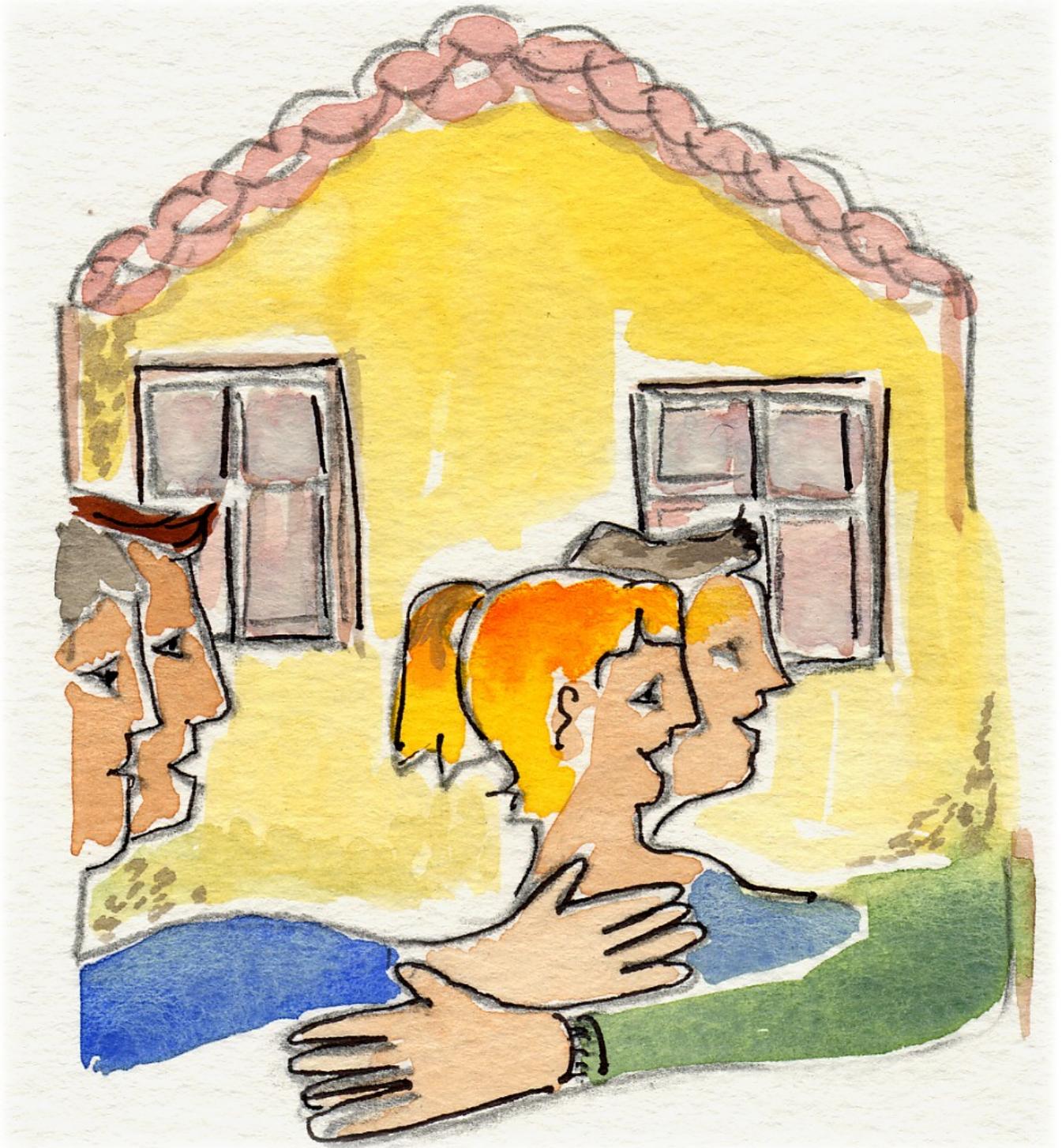


Semi-Internat



« La Villa »

*Association « Les Amis de Beauvallon »
ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique)
SEMI INTERNAT de Beauvallon*



Introduction - Généralités

Le SEMI INTERNAT

Le semi internat se veut être un outil du dispositif ITEP (Institut thérapeutique éducatif et pédagogique) dans le champ de l'Éducation Spécialisée.

Ses modalités d'intervention et de fonctionnement (précocité, proximité, action en partenariat, adaptabilité...) se situent pleinement dans l'esprit des dispositions de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002.

Outil spécifique, le Semi internat dispose de moyens propres et originaux mis en place avec la famille et les interlocuteurs locaux.

L'équipe pluridisciplinaire intervient à partir de l'enfant, de sa famille, et en s'adressant à ses interlocuteurs (école, les lieux de socialisation et de formation) pour développer un projet d'action commun.

Les objectifs poursuivis restent globalement ceux vers lesquels tend l'action éducative spécialisée :

- Développement et épanouissement de la personne,
- Soutien aux apprentissages, à la connaissance, à la culture,
- Aide à l'autonomisation, à la responsabilisation, à l'insertion et à l'intégration familiale, scolaire et sociale,
- Apport de rééducations et de soins appropriés.

Le Semi internat de Beauvallon

S'il reste administrativement attaché à l'I.T.E.P, le service exerce son activité sur un secteur donné et structure la prise en charge de l'enfant autour du domicile de celui-ci.

Créé en 2010, le Semi internat propose une alternative aux modes de prise en charge que sont les orientations de type

I.T.E.P internat, SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile).

Les usagers du Service

Il s'adresse à une population d'enfants d'âge scolaire entre 6 et 16 ans, domiciliés dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour des locaux du Semi internat situés à Montélimar. L'intérêt d'une admission avant 10 ans accentue la priorité du travail en précocité.

Aspects cliniques

Le Semi internat répond aux besoins d'enfants conformément au décret ITEP : « enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé ».

La notion vaste des troubles du comportement englobe de manière peu dissociable :

- les troubles du développement cognitif avec les difficultés ou l'échec scolaire ;
- les troubles du développement affectif : immaturité psychoaffective, égocentrisme de la personnalité, quête multiforme de la reconnaissance ou d'identité, sentiment d'échec, de non-valeur, d'incapacité ou de rejet ;
- les troubles relationnels ou de la socialisation posent la question des limites, des règles ou de la loi ; ils en sont l'expression.

Le principe de base du Service

Dans la mesure du possible, il consiste à maintenir l'enfant dans son milieu scolaire d'origine, social et familial. Tout en gardant le souci des apprentissages, le service s'inscrit en priorité sur la régulation des troubles du comportement.

L'intervention est dite de "proximité". Elle s'exerce au plus près de l'enfant et de ses réalités, dans son univers concret et quotidien (scolaire et familial). L'enfant n'est pas dans une structure fermée ; le service déploie son action autour de lui en lien avec son entourage et avec son concours. Ainsi, nous sommes en capacité de lui proposer une prise en charge allant d'un temps plein à une demi-journée suivant les problématiques repérées.

Le service s'adapte à la situation et s'intègre dans le tissu familial et social.

Le Semi internat une action souple et diversifiée.

A chaque situation correspond une prise en charge spécifique avec des moyens particuliers.

Les mesures d'aide sont diversifiées dans l'espace mais aussi dans le temps. Elles sont évolutives et s'adaptent à la situation de départ autant qu'aux changements constatés au fil du temps. L'emploi du temps de l'enfant varie en fonction des objectifs ciblés, des moyens du service.

Le trajet administratif

Le Semi internat appartient aux outils de l'Éducation Spécialisée. A ce titre, il relève de la M.D.P.H. (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

L'enfant est orienté par le biais d'une notification de la commission départementale des droits et de l'autonomie.(CDA).

L'école est très souvent à l'origine du processus engagé.



L'accompagnement de l'Enfant

Le processus d'admission

Il se déroule comme suit :

Dès réception de la notification, la famille ou les représentants légaux de l'enfant doivent prendre contact avec le service. Cette première démarche se formalise par l'envoi d'une « fiche navette de renseignements ».

A. Une première rencontre au service est programmée et effectuée par un ou plusieurs membres de l'équipe pluridisciplinaire ; ces derniers sont chargés de présenter le service, de faire l'état des prestations proposées, mais surtout de recevoir les demandes de l'enfant et de sa famille. Un dossier d'admission est remis aux parents et/ou représentants légaux.

B. Un deuxième rendez-vous sera proposé toujours dans les bureaux du service en présence de l'équipe pluridisciplinaire complète (éducateurs, enseignant, psychologue, médecin psychiatre, directeur). Ce deuxième temps a pour but de contractualiser la prise en charge, les modalités d'engagement réciproque : DIPEC (Document individuel de prise en charge).

L'admission est prononcée par le Directeur.

La synthèse d'admission

Elle consiste à produire un premier écrit synthétique de la situation, à en dégager les différents axes de travail. Elle permet d'élaborer le **projet personnalisé de l'enfant**.

Des synthèses intermédiaires sont organisées au fil de la prise en charge, afin de revisiter le projet individualisé, de le réactualiser.

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) est l'organe central de la prise en charge.

Il implique la **participation** comme l'adhésion de l'enfant et de sa famille. Il est élaboré en commun.

Il consiste en un **ensemble cohérent d'objectifs** et de moyens définis en partenariat.

Il s'appuie sur un premier bilan de situation, une sorte « d'état des lieux préalable », concernant son inscription scolaire, sociale et thérapeutique pré-existante. Il prend en compte la globalité des besoins de l'enfant.

L'enfant et sa famille y participent, de son élaboration à sa mise en œuvre.

Le projet personnalisé intéresse en priorité les parents, mais aussi tous les intervenants autour de l'usager. Il précise les objectifs de travail de l'équipe éducative, pédagogique et soignante en étroite collaboration avec la famille. Il indique la répartition des temps hebdomadaires de l'enfant (classe, activités éducatives), prises en charge diverses (psychologique, psychomotrice, orthophonique...)

Autour de l'enfant, un binôme éducatif dont le référent, suit particulièrement le projet personnalisé de celui-ci, veille à sa mise en œuvre. Il est l'interlocuteur privilégié auprès de la famille.

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement est revisité à raison de deux fois par an. Un avenant au PPA est alors élaboré.

La vie du Semi internat en images



L'Avenant du PPA

C'est une réunion pluridisciplinaire au cours de laquelle sont mis en place les accompagnements spécifiques.

On y dresse un bilan de situation : évaluation du travail effectué.

C'est un moment important de la prise en charge qui permet la bonne évolution de l'enfant. Ce temps de bilan, d'évaluation, de mesure du travail effectué ou restant, modifie le projet personnalisé d'accompagnement de l'enfant.

Cette rencontre donne lieu à un nouvel écrit, à une contractualisation (avenant du PPA) en accord avec les parents et/ou les représentants légaux.

Un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

Conformément à la loi en vigueur, dès que l'enfant bénéficie d'une inclusion scolaire, même de manière séquentielle, un projet personnalisé de scolarisation est établi. Il précise alors, sur le plan pédagogique les modalités d'interventions partenariales entre l'établissement scolaire et le service du semi-internat et les soins.

Cela se traduit par la signature d'une convention et d'un emploi du temps modulable entre Famille-Ecole-Service.

L'Evaluation

C'est une observation permanente tout au long de la prise en charge de l'usager.

Chaque semaine, l'équipe pluridisciplinaire se rencontre autour des projets personnalisés d'accompagnement de chacun des enfants ; elle peut être enrichie par la présence d'intervenants extérieurs dans le champ scolaire social et/ou thérapeutique.

L'évaluation permet la mise en place de stratégies de travail. On définit des protocoles qui comportent des étapes et des objectifs finaux.

Grâce à l'évaluation continue, les objectifs peuvent être redéfinis et éventuellement réajustés de manière

hebdomadaire. Chaque nouvelle stratégie éducative, pédagogique et/ou thérapeutique fait l'objet d'une information aux parents et/ou représentants légaux.

Une prise en charge qui s'inscrit dans l'environnement

L'action pédagogique éducative et thérapeutique s'appuie sur les ressorts de l'environnement de l'enfant.

Ceci concerne largement la famille mais pas seulement ; entourage, milieu scolaire, structures extra-scolaires et centres de loisirs sont impliqués.

L'action éducative s'appuie sur les compétences « in situ » : il s'agit de s'inspirer des capacités naturelles du milieu pour construire une aide à partir de l'environnement.

Un travail de partenariat

Il s'agit d'une mise en synergie. Autour d'objectifs définis en commun, le Semi internat construit une unité d'action:

- Il coordonne les activités pédagogiques, éducatives et thérapeutiques exercées par les différents intervenants. Pour ce faire, des réunions dites « partenaires » sont organisées.

- Il développe un espace d'échange et de collaboration étroit entre l'enfant et ses divers interlocuteurs.

De ce dialogue permanent se dégage un discours unique ; l'enfant entend le même langage autour de lui.

- Il permet d'établir et de maintenir un lien de confiance entre les partenaires. Ce lien est indispensable pour assurer la cohérence des actions mises en place, grâce à l'adhésion active de la famille avec le groupe scolaire et le service.

Avec le groupe scolaire:

Le groupe pédagogique de l'école

ordinaire (sous l'autorité du directeur de l'établissement), l'enseignant du service, l'éducateur référent articulent l'ensemble des actions pédagogiques et éducatives proposées à l'enfant. En contact permanent, ils sont à même de modifier la prise en charge de celui-ci de manière concertée, en accord avec les parents et/ou les représentants légaux.

Ces observations sont retransmises à l'équipe lors des réunions; elles alimentent le projet personnalisé d'accompagnement (PPA) ainsi que le projet personnalisé de scolarisation (PPS).

L'école et ses représentants, équipe pédagogique, le Directeur, l'Enseignant, le Psychologue scolaire..., sont des interlocuteurs essentiels du Semi internat avec lequel la collaboration est fréquente et régulière.

Le travail de partenariat tend à favoriser l'adaptation à la classe et à la vie scolaire ainsi que l'accès aux apprentissages.

Avec les différentes instances et les partenaires libéraux, le service participe aux concertations diverses organisées autour de l'enfant :

- MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- CDA (Commission des Droits et de l'Autonomie)
- CDOEASD (Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré.)
- Équipes Éducatives
- CMPP, CMP...
- AEMO, PJJ...
- Placement familial, Maison d'enfants...
- Centres socioculturels...

À l'initiative de tout partenaire afin de permettre la régulation.

Le rôle incontournable de la famille

Elle participe au projet élaboré autour de l'enfant.

L'équipe aide la famille à exercer ses prérogatives ; elle ne se substitue pas à elle.

Chaque trimestre, une réunion dite « de parents » est organisée.

Les entretiens réguliers mis en place ont plusieurs objectifs :

- Recueillir des éléments concernant leur vision des choses, leurs attentes, leurs aspirations ;
- Discerner précisément les besoins de l'enfant ;
- Réfléchir sur la perception qu'ils ont de leur enfant et de ses difficultés ;
- Les éclairer sur les difficultés cognitives ;
- Leur expliquer le déroulement du travail scolaire et éducatif ;
- Les informer sur les diverses prises en charge rééducatives ou thérapeutiques ;
- Obtenir leur approbation éclairée.

La collaboration entre le service et la famille s'articule autour de :

- Rencontres informelles
- Contacts téléphoniques
- Cahier de liaison
- Réunions de parents (1 fois par trimestre)
- Visites à domicile (1 fois par mois et demi)
- PPA, PPS
- Activités (sorties pédagogiques).

Ces moyens tendent constamment à réaffirmer l'implication des parents dans le PPA de leur enfant.

L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Elle se compose :

- du directeur et de son adjoint,
- du médecin psychiatre,
- du psychologue,
- des travailleurs socio-éducatifs,
- d'un enseignant,
- de la secrétaire.

Des prestations rééducatives peuvent être fournies sous forme de

services extérieurs en matière d'orthophonie, de psychomotricité si nécessaire, dans le cadre des limites de la prise en charge administrative.

Ces intervenants deviennent des interlocuteurs à part entière pour tout ce qui concerne l'enfant auquel ils s'adressent.

L'équipe pluridisciplinaire et les rôles de chacun

Le Directeur et son Adjoint : ils assument la coordination des prises en charge au niveau technique, administratif et financier ; notamment, ils prononcent l'admission ou la réorientation de l'enfant en lien avec les instances de la MDPH et les familles.

Le directeur adjoint, responsable du service coordonne l'équipe, anime les différents projets personnalisés d'accompagnement, au travers des réunions hebdomadaires (équipe pluridisciplinaire), les réunions du PPA.

Le Psychiatre : assume la responsabilité médicale et soignante concernant la prévention ou le traitement du handicap et de ses complications évolutives. Il dispense ses soins en entretiens (enfant seul, ou enfant accompagné, enfant et autorité parentale, enfant et accompagnant autorisé).

Il aide les membres de l'équipe à mieux répondre aux demandes (vis-à-vis des désirs et des besoins). Il participe aux admissions, PPA.

Il pratique le diagnostic psychiatrique et les prescriptions médicales. Sauf précision expresse de l'autorité parentale, il a toute latitude pour contacter le médecin traitant désigné par la famille.

Le Psychologue : il travaille en étroite collaboration avec l'équipe et le médecin psychiatre.

Il rencontre régulièrement l'enfant en entretien individuel ou en groupe.

Il axe ses entretiens sur le fonctionnement psychique de l'enfant et la souffrance qui peut en résulter.

Il assure également un soutien relationnel auprès des familles. Pour ce faire, il peut rencontrer les familles à leur domicile ou dans les locaux du semi internat, accompagné ou non d'un membre de l'équipe.

La vie du Semi internat en images





L'Equipe

Il participe aux bilans d'évaluation et aux Projets Personnalisés d'Accompagnement.

L'éducateur intervient :

1) à l'école ordinaire sous différentes formes :

- Soutien scolaire et éducatif individuel,
- Accompagnement individualisé dans la classe,
- Participation au quotidien scolaire : cantine, récréation,
- Participation aux activités collectives,
- Médiation scolaire...

2) au semi internat :

- Accompagnement et soutien de l'enfant dans des activités pédagogiques, éducatives, socioculturelles et sportives, dans des sorties, des ateliers de créativité, des projets particuliers etc...
- Organisation d'ateliers d'expression à valeur éducative et thérapeutique : activités manuelles, sportives artistiques etc..
- Favoriser les expériences relationnelles, collectives, sociales (ex : repas ...)
- Connaître l'enfant dans différents cadres extra-scolaires ou ludiques.
- L'éducateur peut proposer des formules d'accompagnement et de soutien scolaire en dehors de l'espace scolaire. Il travaille en complémentarité avec l'enseignant.

L'enseignant du service :

Il assure la coordination avec les écoles au travers des différentes rencontres (équipe pédagogique-famille). Il est responsable des apprentissages et du suivi scolaire dans le cadre de la prise en charge du semi internat. Il participe à l'évaluation en lien avec l'école d'origine. Il adapte la pédagogie aux difficultés de l'enfant. Il tend à favoriser l'autonomie scolaire. Il rend compte de l'évolution de l'usager une fois par trimestre (bulletin scolaire) aux familles et/ou représentants légaux, aux écoles.

En partenariat avec le coordinateur pédagogique de l'ITEP de

Beauvallon, il peut participer à la validation d'un passage en classe supérieure.

Une intervention de proximité

- Elle permet une meilleure appréhension de la situation, des problématiques et des enjeux.
- Elle facilite la perception des difficultés.
- Elle contribue à une meilleure réflexion sur l'efficacité des stratégies engagées, sur le suivi des situations, sur la cohérence des réponses apportées ou proposées.

Le travail en réseau favorise les ressources, les compétences sur lesquelles nous pouvons nous appuyer pour mieux finaliser la prise en charge. L'équipe du Semi internat établit **une relation privilégiée** avec l'école et/ou les différents intervenants auprès de l'enfant.

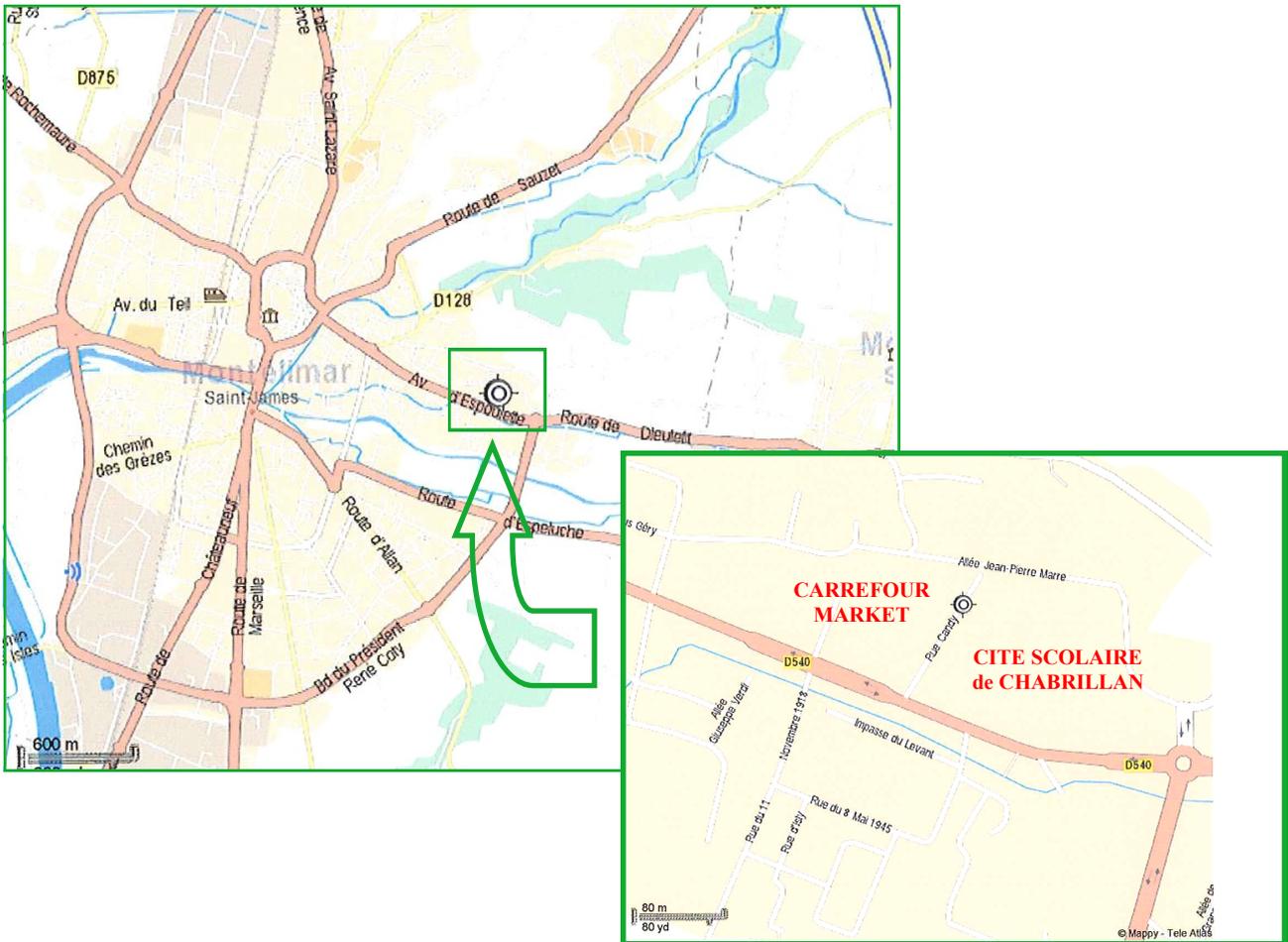
L'instauration de rencontres, d'échanges, d'un dialogue permanent, rend lisible et transparent nos modes d'intervention.

Dans ces conditions, nous intervenons en amont des problématiques, dans une dynamique de **prévention**, d'éducation et de soin ; cela permet à l'enfant d'être **maintenu dans son milieu naturel** de vie, tout en laissant aux parents leurs **prérogatives**.

La vie du Semi internat en images



Plan d'Accès



« La Villa »

Semi internat de Beauvallon

81, Route de Dieulefit
26200 MONTELMAR

Tél : 04.75.46.64.62.

semi-internat@ecoledebeauvallon.fr

Direction et Administration : Association « Les Amis de Beauvallon »

26220 DIEULEFIT Tél : 04.75.46.47.50.

ecole.beauvallon@wanadoo.fr